



Programme des
Nations Unies pour
l'environnement



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/24
2 novembre 2001

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente-cinquième réunion
Montréal, 5-7 décembre 2001

AMENDEMENTS AU PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'ONUDI POUR 2001

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT DU FONDS

1. L'ONUDI demande au Comité exécutif d'approuver la somme de 201 950 \$US pour les amendements à son programme de travail pour 2001 ainsi que les coûts d'appui aux agences connexes de 26 254 \$US.
2. Le tableau 1 précise les amendements au programme de travail demandés, les sommes correspondantes et l'activité faisant l'objet de la demande.

TABLEAU I

AMENDEMENTS AU PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'ONUDI POUR 2001

Pays	Activité/projet	Date d'achèvement	Montant demandé \$US	Montant recommandé \$US
I. PRÉPARATION DE PROJET				
RPD de Corée	Préparation de projet pour le secteur de la production de CFC	Juin 2003	100 000	Retiré
II. RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS				
Macédoine	Prorogation du renforcement des institutions	Décembre 2003	101 950	101 950
Total partiel			201 950	101 950
Coûts d'appui aux agences			26 254	13 253
Total :			228 204	115 203

I. Préparation de projet

Préparation de projet pour le secteur de la production de CFC en République populaire démocratique de Corée (100 000 \$US)

3. L'ONUDI a demandé la somme de 100 000 \$US pour préparer un projet pour la fermeture de l'usine de production de SAO en République populaire démocratique de Corée. L'ONUDI a réduit le coût à 50 000 \$US après que le Secrétariat l'ait informée que le secteur de la production de SAO en Corée ne comprend qu'un seul producteur et qu'une récente vérification technique effectuée au coût de 47 000 \$US ait permis de recueillir toutes les données nécessaires à la détermination des coûts de la fermeture de l'usine de production.
4. Le rapport de la vérification technique de l'usine de production de CFC en République populaire démocratique de Corée a été soumis pour examen au Sous-groupe sur le secteur de production à la trente-cinquième réunion du Comité exécutif.
5. Par la suite, l'ONUDI a accepté de retirer sa demande de préparation de projet en attendant la recommandation du Sous-groupe sur le secteur de la production sur la vérification technique de l'usine de production de CFC en République populaire démocratique de Corée.

II. Prorogation du renforcement des institutions

Macédoine : Prorogation du renforcement des institutions (101 950 \$US)

Description du projet

6. La description du projet de renforcement des institutions pour la Macédoine est présentée à l'annexe I au présent document.

Recommandation du Secrétariat du Fonds

7. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation générale du projet ci-dessus et des coûts d'appui connexes au niveau de financement indiqué dans le tableau I ci-dessus. Le Comité exécutif pourrait aussi vouloir transmettre les commentaires suivants au gouvernement de la Macédoine.

8. Le Comité exécutif a examiné l'information présentée avec le projet de prorogation du renforcement des institutions pour la Macédoine et note avec appréciation que la Macédoine a respecté l'échéance de 1999 pour les CFC, et qu'elle s'attend à respecter l'échéance de 2002 pour le bromure de méthyle et réaliser l'élimination complète avant la fin de 2005. La mise en œuvre du projet d'élimination dans le secteur des aérosols et le PGF contribueront à la réalisation des réductions intérimaires de la consommation de CFC en 2005. Le Comité exécutif prend également note du nombre d'activités entreprises par le gouvernement de la Macédoine afin d'améliorer le cadre législatif, ratifier l'Amendement de Beijing au Protocole de Montréal (possiblement d'ici la fin de 2001) et mettre en œuvre un système de permis d'importation pour toutes les SAO. Le Comité exécutif s'attend à ce que la Macédoine continue à réaliser des progrès au cours des prochaines années, et qu'elle maintienne et améliore même son niveau actuel de réduction des SAO afin d'atteindre son objectif de se conformer au calendrier d'élimination des SAO du Protocole de Montréal.

Annexe 1**PROJET DE PROROGATION DU RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS****Macédoine : Prorogation du renforcement des institutions**

Sommaire du projet et profil du pays		
Agence d'exécution :		ONUDI
Montant approuvé à l'origine :		
	Phase I : Oct. 1996 (\$US)	152 900
	Phase II : Mars 2000 (\$US)	101 950
Montant demandé pour la prorogation (\$US) :		101 950
Date d'approbation du programme de pays		Octobre 1996
Consommation de SAO rapportée dans le programme de pays (1995) (tonnes PAO)		560
Dernière consommation de SAO rapportée (2000) (tonnes PAO)*		72,9
Consommation de référence (1995-1997) (tonnes PAO de CFC)		259,9
Montant approuvé (\$US)		4 619 446
Montant décaissé (en date de décembre 2000) (\$US) :		2 947 307
SAO à éliminer (tonnes PAO)		517,3
SAO éliminées (en date de décembre 2000) (tonnes PAO)		451,6

* Comprend 23,4 PAO tonnes de BM

1. Le Comité exécutif a approuvé et financé les activités suivantes :

		<u>\$US</u>
a)	Préparation du programme de pays	89 945
b)	Préparation du projet	115 565
c)	Formation	121 113
d)	Assistance technique	248 649
e)	Démonstration	293 348
f)	Projets d'investissement	3 462 845
	Total :	4 331 465

Rapport périodique

2. Les principales réalisations mentionnées dans le rapport périodique sont le début de la mise en œuvre d'un projet pour éliminer les CFC dans le secteur des aérosols et un projet pour éliminer toute la consommation de bromure de méthyle au pays; la poursuite de la mise en œuvre des sous-projets du PGF, y compris les programmes de formation des techniciens de service en réfrigération et des agents de douanes, et l'établissement d'un réseau de récupération et de recyclage; l'amélioration du cadre législatif au pays; la ratification de l'amendement de Beijing au Protocole de Montréal possiblement d'ici la fin de 2001; la mise sur pied d'un système d'émission de permis d'importation pour toutes les SAO; la mise en œuvre d'activités de sensibilisation et d'éducation du public; et la remise de rapports sur la consommation de SAO aux Secrétariats du Fonds multilatéral et de l'ozone.

3. Des rapports annuels sur les activités du Centre de l’ozone et les propositions de programmes pour l’année suivante sont remis régulièrement au ministère de l’Environnement. Ces rapports sont intégrés aux rapports que le ministère de l’Environnement achemine au gouvernement. De plus, le Centre de l’ozone, en collaboration avec le contentieux, remet des propositions de lois au ministère que celui-ci achemine au gouvernement et au Parlement pour approbation (il s’agit d’une pratique établie).

Plan d’action

4. Le plan d’action de la prochaine période comprend l’achèvement des projets d’élimination dans le secteur des aérosols; la poursuite de la mise en œuvre du projet d’élimination du bromure de méthyle et des sous-projets du PGF; la mise en œuvre d’un plan de gestion des halons; les campagnes de sensibilisation et d’éducation du public; et la remise de rapports réguliers sur la consommation de SAO aux Secrétariats du Fonds multilatéral et de l’ozone.
